

UNDT/2012/074, Wu

Décisions du TANU ou du TCNU

Non seulement l'avocat de l'intimé a initialement refusé de participer à la procédure, car les soumissions ont été déposées et soumises par le portail de l'efilage, mais elle n'a pas encore connu l'ordonnance du tribunal qui lui a accordé une prolongation de 30 jours. Cet échec, dans les circonstances, est un abus du processus du tribunal. Le Tribunal a le droit d'entrer, sur sa propre requête, un jugement par défaut dans cette affaire. Cela signifie que dans le cas présent, le tribunal s'appuie sur les faits présentés par le demandeur et applique la loi pertinente à ces faits. Lors de sa séparation du service à la retraite, le demandeur avait droit au paiement de la non-retrait des effets personnels et de l'élément de non-retrait de la mobilité et de l'allocation de difficultés. Le demandeur n'avait pas droit au paiement de 46 mois supplémentaires d'allocation de non-déménagement en ce qui concerne son transfert de UnOG à Unon en avril 2010. Le demandeur a droit à un paiement pour les frais encourus dans l'expédition de ses effets personnels et de ses biens ménagers .

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur, un ancien membre du personnel d'UNON, conteste une décision prise le 10 juin 2011 déclarant qu'il n'était pas admissible à: le paiement d'une allocation de non-déménagement au lieu des frais de suppression concernant sa séparation du service à la retraite; le paiement d'une allocation de non-suppression pour les 46 mois restants concernant son transfert du bureau des Nations Unies à Genève à Unon en avril 2010; et le droit d'expédition non accompagnée en ce qui concerne ses voyages de rapatriement à la retraite alors qu'il prenait une option de billetterie.

Principe(s) Juridique(s)

N / A

Résultat

Jugement rendu en faveur du requérant en intégralité ou en partie

Texte Supplémentaire du Résultat

L'intimé est condamné à payer le demandeur: la non-élimination des effets personnels et l'élément de non-retrait de la mobilité et de l'allocation de difficultés; Les accusations, comme concédé par l'intimé, ont été engagées dans l'expédition de ses effets personnels, de ses articles ménagers et de ses bagages excédentaires.

Applicants/Appellants

Wu

Entité

ONUN

Numéros d'Affaires

UNDT/NBI/2011/078

Tribunal

TCNU

Lieu du Greffe

Nairobi

Date of Judgement

24 Mai 2012

Duty Judge

Juge Izuako

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Abus de procédure devant l'TCNU/TANU

Prestations et droits

Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance)

Droit Applicable

Instructions Administratives

- ST/IA/2007/1

Bulletins du Secrétaire général

- ST/CSG/2002/12
- ST/CSG/2011/1

Statut du personnel

- Disposition 11.2(c)
- Disposition 7.15
- Disposition 7.16

TCNU Règlement de procédure

- Article 10
- Article 19